



TR/EG

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE MOÏSE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux sont entrepris rue Moïse par la société TERCA – 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne, agissant pour le compte d'ENEDIS – 12 rue du centre – 93160 – Noisy le Grand (renouvellement du réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Moïse** à compter du **28 novembre 2022 à 8 heures 30** jusqu'au **16 décembre 2022 à 17 heures :**

- **Neutralisation du trottoir côté pair :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation partielle du trottoir au droit du n°1 :** le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Neutralisation du stationnement côté pair,**
- **Neutralisation ponctuelle de la chaussée au droit du n°1 :** les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompier d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société TERCA – 3/5 rue Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr LE 18 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon